

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique

Ouverture de la vingt-cinquième (25^{ème}) session de la commission nationale d'évaluation des chercheurs

La Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique porte à la connaissance des chercheurs permanents exerçant dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, de l'ouverture de la vingt-cinquième (25^{ème}) session de la Commission Nationale d'Evaluation des Chercheurs Permanents (CNEC).

En application des dispositions du décret exécutif n° 08-131 du 3 mai 2008, portant statut particulier du chercheur permanent, notamment ses articles 56 et 63, les chercheurs permanents exerçant dans le grade de Maître de recherche classe A et justifiant quatre (04) années d'exercice effectif en cette qualité ou Maître de recherche classe B et justifiant quatre (03) années d'exercice effectif en cette qualité, peuvent postuler à un grade supérieur, respectivement de directeur de recherche et de maître de recherche classe A.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés **sous la forme d'un seul fichier compressé**, via la plateforme à **compter du 10 juin 2022 et jusqu'au 25 juin 2022** date de clôture des dépôts des candidatures.

L'accès à la plateforme se fait par l'introduction du nom d'utilisateur et du mot de passe attribué à chaque candidat et suivant le lien qu'il lui est communiqué.

Il y'a lieu de souligner que les conditions de candidature pour l'accès aux grades de directeur de recherche et maître de recherche classe A, ainsi que la constitution du dossier et candidature peuvent être consultés sur les liens suivants :

www.mesrs.dz (Rubrique « À LA UNE ») et www.dgrsdt.dz (ACTUALITES).

